

RÈGLEMENT ADOPTÉ À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT À L'HÔTEL DE VILLE DE VALCOURT, LE LUNDI 3 JUILLET 2023 À 19:00 HEURES ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mesdames et Messieurs les Conseillers

MARIE-CLAIRE TETREULT	siège 1	VICKY BOMBARDIER	siège 2
DANIEL LACROIX	siège 3	DANY BOYER	siège 4
DANY ST-AMANT	siège 5	JULIEN BUSSIÈRES	siège 6

L'assemblée est sous la présidence de

PIERRE TETRAULT MAIRE

RÈGLEMENT 616-1

AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS 616 :

- ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a adopté le règlement sur les usages conditionnels 616 ;
- ATTENDU QUE la Ville a le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier son règlement sur les usages conditionnels ;
- ATTENDU QUE les récents changements à la Loi sur l'hébergement touristique (RLRQ, c. H-1.01) ;
- ATTENDU QU' un avis de motion a été régulièrement donné par monsieur le conseiller Daniel Lacroix, à la séance extraordinaire tenue le 09 mai 2023 ;
- ATTENDU QUE la procédure d'adoption a été régulièrement suivie ;


EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TETREULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ


QUE le règlement « **616-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 616** » soit adopté et décrété pour ce règlement ce qui suit :

- Article 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
- Article 2 L'article 1.5 « Usages conditionnels autorisés par zone » est modifié par le retrait de l'usage conditionnel autorisé « Établissements de court séjour » pour la zone CV-4.
- Article 3 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté par la résolution 271-23-07-03.

COPIE VRAIE ET CONFORME FAITE À VALCOURT, CE 21 JOUR DU MOIS DE avril DE L'AN DEUX MILLE VINGT SIX.


Pierre Tétrault
Maire


Me Karine Boucher
Assistante greffière

CERTIFICAT DE PROCÉDURE D'ADOPTION ET DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière de la Ville de Valcourt, certifie par la présente, que les procédures suivantes ont été effectuées en vertu du règlement **616-1 amendant le règlement sur les usages conditionnels numéro 616**, soit :

Avis de motion	08 mai 2023
Résolution adoptant le projet de règlement et décrétant la tenue d'une assemblée publique sur le projet de règlement	08 mai 2023
Avis public de l'assemblée publique de consultation et de la tenue d'une consultation écrite sur le projet de règlement	09 mai 2023 – Site internet
Assemblée publique de consultation	05 juin 2023
Adoption du règlement	05 juin 2023
Avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum	07 juin 2023
Adoption du règlement	3 juillet 2023
Certificat de conformité de la MRC	14 avril 2026
Avis public mentionnant l'entrée en vigueur du règlement	21 avril 2026

Je, soussignée, greffière de la Ville de Valcourt, certifie par la présente, que j'ai affiché l'avis public d'entrée en vigueur du règlement 616-1 intitulé : *amendant le règlement sur les usages conditionnels numéro 616* au bureau de la municipalité de la Ville de Valcourt et en l'insérant sur le site internet de la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 21 avril 2026



Me Karine Boucher
Assistante Greffière